



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INStad)

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE SELECTION

Émis le : 05 SEPT 2025

Pour les prestations de : Recrutement d'un consultant pour la formation dans le cadre de la préparation de la phase 2 du Certified Internal Auditor (CIA) au profit de l'INStad

Référence SIGMaP : PI_DAF_107627

Source de financement : Budget National (Subvention)

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 027005001

Septembre 2025

Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	3
II.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET.....	8

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un consultant pour la formation dans le cadre de la préparation de la phase 2 du Certified Internal Auditor (CIA) au profit de l'INStad

Référence SIGMaP : PI_DAF_107627

Avis n° : 010.....

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad), version 2, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 28 août 2025.
2. L'INStad a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 des fonds du Budget National. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un consultant pour la formation dans le cadre de la préparation de la phase 2 du Certified Internal Auditor (CIA) au profit de l'INStad.
3. Les prestations comprennent l'appui à l'INStad dans le renforcement des capacités des cadres de l'Institut en audit interne à travers la formation sur le Certified Internal Auditor (CIA).
4. Le délai de réalisation de la mission est d'un (01) an.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'Autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'Autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La sélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude : Diplôme d'expertise comptable, affiliation à l'OECCA BENIN, certification en audit interne	[25]	- Diplôme d'expertise comptable : 10 points si oui, si non 0 point - Affiliation à l'OECCA BENIN : 7,5 points si oui, si non 0 point - Certification en audit interne : 7,5 points si oui, si non 0 point	Diplôme (copie légalisée) Certificat de membre (copie légalisée) Certification (copie légalisée)
2. Nombre d'années (02 ans au moins) d'expériences générales dans les domaines d'accompagnement à la certification professionnelle en audit interne à partir de la date d'obtention de la preuve.	[30]	- Expérience : $\geq$ 02 ans : 30 points ; - Expérience : Inférieur à 02 ans = 00pt.	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences (<i>Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes</i>)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine d'accompagnement à la certification professionnelle en audit interne des	[45]	Avoir une expérience confirmée dans le domaine d'accompagnement à la certification professionnelle en audit	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
administrations publiques en République du Bénin		interne des administrations publiques en République du Bénin	contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

NB : Une attestation sera prise en compte pour une seule mission.

9. La note minimale requise pour être présélectionné est 80.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics** ; E-mail : prmp@instad.bj et prendre connaissance des documents de sélection au secrétariat permanent des marchés publics :

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'INStAD sis dans l'enceinte du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale,

bureau 108, premier étage du bâtiment INStAD,

Tél : 01 21 30 82 44/01 21 30 82 45,

de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales : GMT + 1), tous les jours du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de sélection complet à compter du..... **05 SEPT 2025**..... Le dossier de sélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics, **bureau 108, premier étage du bâtiment INStAD**. Le dossier de sélection sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'INStaD, sis dans l'enceinte du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale, bureau 108 ; Téléphone : 01-21-30-82-44/45** au plus tard le.....15 SEPT 2025..... à 10 heures 00 minute (heures locales : GMT + 1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **salle de réunion 227, sise au 2^{ème} étage du bâtiment de l'INStaD, le**15 SEPT 2025..... **à 10 heures 30 minutes (heures locales : GMT + 1).**

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

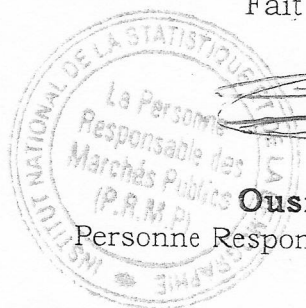
Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 05 SEPT 2025



Ousmane ISSIFOU MAMA
Personne Responsable des Marchés Publics